

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES

GESTION 2026

N° 050/ARCEP/PRMP/SPMP/2026

1. L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste du Bénin (ARCEP BENIN) exécute au titre de l'année 2026, dans le cadre de la mise en œuvre de son budget, un programme de passation des marchés publics de fournitures, de services et de prestations intellectuelles de montants supérieurs ou égaux aux seuils de passation à savoir :
2. Les acquisitions concernent les domaines suivants :

• FOURNITURES

N°	INTITULE DES MARCHES	MODE DE PASSATION	FINANCEMENT
1	Ameublement des bureaux de l'ARCEP BENIN	AOON	BUDGET DE L'ARCEP BENIN
2	Acquisition d'un outil de crowdsourcing pour l'évaluation des opérateurs	AOON	
3	Acquisition de matériels de bureau	DRP	
4	Acquisition d'un outil de réunion adapté aux handicapés	DC	

• SERVICES

N°	INTITULE DES MARCHES	MODE DE PASSATION	FINANCEMENT
1	Maintenance des équipements de contrôle de spectre (accord-cadre triennal à bon de commande)	AOON	BUDGET DE L'ARCEP BENIN
2	Entretien des espaces aménagés CTH (accord-cadre triennal à bon de commande)	DRP	
3	Mise à jour du système de gestion des plaintes	DRP	
4	Mise en place d'une plateforme de suivi des obligations légales et réglementaires des opérateurs	DRP	
5	Maintenance des installations électriques (accord-cadre triennal à bon de commande)	DRP	

• PRESTATIONS INTELLECTUELLES

N°	INTITULE DES MARCHES	MODE DE PASSATION	FINANCEMENT
1	Mise à jour des manuels de procédure de l'ARCEP BENIN	DRP	BUDGET DE L'ARCEP BENIN

3. Les avis spécifiques de passation des marchés publics seront publiés dès leur communication dans le journal des Marchés Publics, le quotidien de service public, le Portail Web des Marchés Publics, le site web régional de l'UEMOA pour les marchés dont les montants atteignent les seuils communautaires, le site Web de l'ARCEP BENIN et par affichage pour les marchés de sollicitations de prix aux lieux ci-après :

- Siège de l'ARCEP BENIN ;
- La préfecture du Littoral ou la mairie de Cotonou ;
- La Chambre du Commerce de d'Industrie du Bénin (CCIB) ou la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)

4. Les marchés financés sur budget autonome seront passés conformément aux dispositions de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des Marchés Publics en République du Bénin et ses décrets d'application.

5. Les soumissionnaires potentiels, qualifiés et satisfaisants aux critères d'éligibilité devront écrire à l'adresse ci-après : **Secrétariat Permanent des Marchés Publics de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP BENIN)** sis à l'immeuble **KOUGBLENOU 1^{er} étage, Zone OCBN**

Boîte Postale : 01 BP 2034 Cotonou

Téléphone : 01 21 31 01 65

Email : spmp@arcep.bj

Cotonou, le **09 MARS 2026**



Geoffroy Adéola ATCHOKOSSI
PRMP ARCEP BENIN